

INFORMATION sur la Gestion du SUIVI DU RECENSEMENT EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), nous vous informons que la mairie de Romagnat utilise des traitements de données à caractère personnel destinés à gérer le suivi du recensement en vue de l'accomplissement du service national, dans le cadre de l'exercice de ses missions publiques.

Le responsable de ces traitements est le Maire de la Ville de Romagnat.

La communication de ces données est obligatoire.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants dans la limite de leurs attributions respectives :

- les personnels chargés du service technique et du service administratif ;
- les supérieurs hiérarchiques de ces personnels ;
- les chefs de circonscription administrative ;
- les agents consulaires ;
- les organismes chargés du service national.

La durée de conservation et la communicabilité des informations contenues dans les registres d'État-Civil sont fixées notamment par le Code du Patrimoine, le Code des Relations entre le Public et l'Administration et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite au :

Clermont Auvergne Métropole
Direction du Pilotage et de la Performance
Délégué à la Protection des Données
64,66 Avenue de l'Union Soviétique
BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1.
Mél : cnil@ville-romagnat.fr

Un justificatif d'identité sera joint à toute demande.

Les informations seront remises au demandeur sous un délai de 5 jours ouvrés.